



Le Soleil arrive ... la Fibre aussi !!!

**LA FIBRE
EST LÀ !**

PROFITEZ DU MEILLEUR
DU TRÈS HAUT DÉBIT

SOMMAIRE

Page 2 : Editorial
Pages 3 à 8 : Infos Communales
Pages 8 à 9 : Infos Travaux
Page 10 : Infos Scolaires
Pages 11 à 15 : Infos Associations
Page 16 : Infos Reportage

Mairie de Lens-Lestang

30 montée de la Mairie
26210 Lens-Lestang

☎ : 04 75 31 91 29
mairie@lens-lestang.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 - 17h30
Mardi : 09h00 - 12h30
Mercredi : Fermée
Jeudi : 13h30 - 17h30
Vendredi : 09h00 - 12h30
Samedi : 09h15 - 12h15
Dimanche : Fermée



<https://mairie-lens-lestang.fr>



Commune de Lens-Lestang - officiel



<https://app.panneaupocket.com/ville/343395742-lens-lestang-26210>

Population : 922 habitants

Superficie : 16,41 km²

Porte de
Drôme
Communauté de communes

LA
D
R
O
M
E
LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

EDITORIAL



Madame, Monsieur,

À l'approche de l'été, je vous invite à une réflexion sur la transition écologique, grand thème à la mode dans tous les pays. Face aux changements climatiques, sans doute liés à nos modes de vie et de consommation, presque toute la planète est en effervescence. La crise énergétique avec l'envolée des tarifs de toutes nos sources d'énergies nous met dos au mur.

Quelles solutions adopter ? Éolien, photovoltaïque, biomasse !

De grands changements sont devant nous.

Seront-nous impactés par un renforcement du parc éolien sur notre commune comme le souhaite l'intercommunalité ? Remplacerons-nous nos champs de blé par des champs de panneaux photovoltaïques ?

Beaucoup de questions et des solutions peu satisfaisantes ou que l'on ne souhaite pas voir sur notre territoire.

Pour moi, une certitude cependant !

La sobriété.

Depuis des décennies, l'humanité se crée des besoins qui ne cessent d'épuiser notre pauvre Terre. Nous consommons toujours plus sans nous soucier du renouvellement de nos ressources ni de leur qualité que nous dégradons comme l'air et l'eau qui sont pourtant les ressources vitales par excellence. Nos porte-monnaie vides nous pousseront peut-être vers la voie du bon sens, avec une consommation plus raisonnée, favorisant nos acteurs et producteurs locaux.

Bonnes réflexions estivales et bonne lecture de ce nouveau numéro du « Petit Lenselois ».

Votre Maire

François Faure



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

FIBRE OPTIQUE - Raccordez-vous



Depuis le 24 avril, grâce au déploiement du réseau public Ardèche Drôme Numérique (ADN) et à l'engagement de vos collectivités (la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, le Département de la Drôme, la Région Auvergne Rhône-Alpes), avec le soutien de l'Etat, de l'Europe (FEDER) et la participation d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau, **la fibre optique est disponible sur une première partie de notre commune.**

Les premiers foyers peuvent dès à présent souscrire un abonnement fibre auprès d'un des 10 opérateurs disponibles sur le réseau public ADN : Bouygues Telecom, Coriolis, Free, Knet, NordNet, Orange, Ozone, Rézine, SFR et Vidéo Futur.

Liste des opérateurs disponibles sur le site [ardechedromenumerique.fr](https://www.ardechedromenumerique.fr) – Page Les Opérateurs Grand public : <https://www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public>

Pour en profiter, testez votre éligibilité sur : www.ardechedromenumerique.fr – rubrique A quand la fibre chez moi ? et découvrez les modalités d'accès au Très Haut Débit sur fibre optique.

Pour toute question, contactez la hotline d'ADTIM FTTH au **04 82 48 00 18** (prix d'un appel local – du lundi au vendredi 8h-20h) ou rendez-vous sur la Foire aux Questions d'ADN : <https://www.ardechedromenumerique.fr/faq>

RETRAIT D'ARGENT



Pour ceux qui souhaiteraient retirer des espèces, deux points de retrait guichet sont disponibles dans le village :

- * **"La Banque Postale"** à l'Agence Postale de la Commune située à la Mairie.
- * **"Crédit Agricole"** au Bar des Voyageurs, face à la Place de la Bascule.

RECENSEMENT

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter celle-ci lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Merci de vous rapprocher de votre Mairie pour effectuer les démarches nécessaires.

PARKING

Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement sur la chaussée, sur un emplacement de stationnement, ou dans un parking plus de 7 jours.

Amendes de 35€ (forfaitaire) à 150€ (maxima) ainsi qu'une mise en fourrière.

CABINET INFIRMIER

Les infirmières, **Mireille, Murielle et Lorraine**, du Cabinet Magniat SCM vous accueillent au 130 route de Manthes 26210 Lens-Lestang ou par téléphone au **04 75 23 35 88**

TAXES

Taxe foncière ... en augmentation ?

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le calcul de la taxe foncière a évolué. Pour la plupart d'entre nous, une augmentation sensible est constatable et sera accentuée en 2024 pour la taxe de 2023.

Quelques explications sur le mécanisme complexe du nouveau mode de calcul de cette taxe.

Le taux communal ne bouge pas pour Lens-Lestang, bien que vous ayez pu constater que sur l'avis 2020 il était de 18% et à partir de 2021 de 33,51 %. Avec la suppression de la taxe d'habitation, la commune voit ses revenus amputés d'une grosse part. Aussi, pour palier à ce manque, l'état a décidé de le compenser par le reversement de la part départementale à la commune. En clair, en 2020 la commune avait un taux de 18 %, le département avait un taux de 15,51 %. En 2021 le taux communal passe donc à 18 % + 15,51 % soit 33,51 %. Concrètement, à ce stade, pas d'augmentation.

L'intercommunalité qui avait un taux à 0 % passe à 1 % en compensation (en partie) du taux de 8,52 % qu'elle perd par la suppression de la taxe d'habitation.

Depuis 2018, l'état a transféré aux intercommunalités la gestion des crues et des inondations. Une taxe dite GEMAPI (GEstion Des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Bien que cette nouvelle taxe ne s'applique qu'à condition de travaux concrets pour la lutte contre les inondations, beaucoup d'intercommunalités ont prélevé cette taxe avec un taux qu'elles ont fixé. Pour notre Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, elle n'a pas été prélevée jusqu'à ce jour. Des travaux de protection contre les inondations étant à l'étude et en cours de réalisation, un taux a été voté pour 2022 qui est de 0,992 %.

La taxe « ordures ménagères », en légère baisse sur 2022 à 11,17 va passer pour 2023 à 9,6 % grâce à la bonne gestion du Sircotom. Ce qui va considérablement augmenter, c'est la base sur laquelle s'appliquent ces différents taux. La base étant la valeur locative cadastrale¹ diminuée d'un abattement de 50 %.

C'est cette base, fixée et revalorisée par l'état qui augmente de 7,1 % en 2022, principale cause des augmentations que vous avez pu constater sur votre avis d'impôt foncier.

1 La valeur locative cadastrale étant fixée par l'état, et correspondant à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué.

ADCF (Forêts en Drôme des Collines)

Le territoire d'action de l'ADCF (Association de la Drôme des Collines Forestières) se situe sur la Drôme des Collines. Il est délimité au Nord et à l'Est par le département de l'Isère, au Sud par la rivière l' Isère et à l'Ouest par le fleuve le Rhône.

La forêt de la Drôme des collines en quelques chiffres :

- 80 à 100 ha de forêt représentent un emploi permanent dans l'ensemble de la filière
- 24,2 % du territoire est boisé principalement en taillis
- La majorité des forêts appartient à des propriétaires privés (94 % de la surface),
- Le châtaignier et le chêne constituent les deux essences les plus représentées.
- D'autres feuillus sont présents : robinier, frêne, merisier, érable, noyer, peuplier...
- Les résineux couvrent une surface peu importante, on trouve quelques peuplements de pins ou douglas.

SITE DE L'ADCF : <https://feteforet2016.wixsite.com/adcforet>

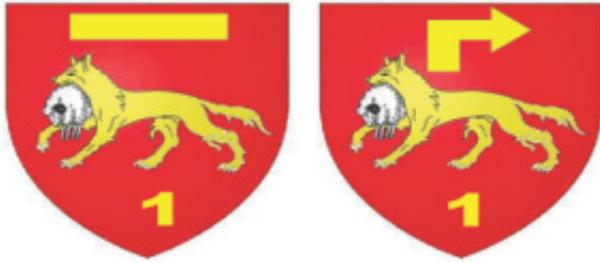
Site de la Fête de la Forêt 2023 : <https://feteforet2016.wixsite.com/feteforet2023thodore>

CHEMINS DE RANDONNEES

La commune, en partenariat avec l'Association AGIR ABCD, a travaillé sur plusieurs parcours de randonnées tout autour du village.

Ces parcours sont ouverts et accessibles à un large public dans la plus grande majorité.

Du débutant au plus assidu des marcheurs, ces parcours allient le plaisir de la marche et de la découverte de sites locaux.



Que ce soit pour une reconnaissance des chemins, occuper une partie de votre journée, faire une balade digestive, ou tout simplement prendre soin de vous, il vous sera désormais possible de le faire sans risque de se perdre.

Pour cela, il vous suffira de suivre les indications des balises disposées tout au long de votre parcours.

Un panneau d'information sera prochainement disponible à côté de la fontaine.

Il vous indiquera la distance et le dénivelé à parcourir pour chacune des boucles.

Un grand Merci à Claudie Morvan ainsi qu'à toute son équipe pour la réalisation des tracés, le balisage des parcours et l'accessibilité des chemins. De plus, ils auront la charge de les entretenir annuellement.

Association AGIR ABCD : www.agirabcd.eu

VIVRE ENSEMBLE

Petit rappel de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 concernant la réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Drôme.

Section 5 : Propriétés privées

Article 12 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Article 13 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués que de **8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, du lundi au samedi**. Ces travaux sont **interdits** les dimanches et jours fériés.



VIVRE ENSEMBLE SUITE ...

Déjection canine : une question de civisme

On l'a tous vécu.

Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, ça porte-bonheur, il faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

Des distributeurs de sacs gratuits sont mis dans tout le village. Un geste simple qui permet à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une **contravention de 2^e classe, soit 35 €**.



FRANCE SERVICES

FRANCE SERVICES HAUTERIVES

 14 Grande rue
26390 Hauterives

 04 75 68 36 48

 hauterives@france-services.gouv.fr

 **Lundi** : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

Mardi : 09:00 - 12:00

Mercredi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

Jeudi : 09:00 - 12:00

Vendredi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

Samedi :

 Nous contacter pour prendre un RDV

Aujourd'hui, de nombreuses démarches administratives s'effectuent via Internet ...

Vous rencontrez des difficultés ou n'avez pas d'ordinateur ? Les agents de France Services vous délivrent un premier niveau d'accompagnement ou vous orientent pour faire vos démarches.

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

France Services vous accueille de préférence sur RDV au **04 75 68 36 48** ou par mail : **hauterives@france-services.gouv.fr**

France Services se situe à la Poste :
14 grande rue - Hauterives

CARTE IDENTITE / PASSEPORT

Dorénavant, il vous est possible de faire votre demande de carte d'identité ou de passeport à la **Mairie de Beurepaire**.

La procédure est la suivante :

- * Effectuer une prédemande sur le site <https://ants.gouv.fr> / QRCode à flasher ==>
- * Prendre RDV sur le site de la ville de Beurepaire :
<https://www.ville-beurepaire.fr/rendez-vous-carte-identite-et-passeport>



Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, la prédemande peut être effectuée avec l'aide du **Bus France Service**, basé tous les mercredis à Beurepaire devant la mairie (9 h à 12 h et 13 h à 16 h) ou **France Services** à Hauterives, basé à la Poste (lundi, mercredi et vendredi 9 h à 12 h et 14 h à 17 h, mardi et jeudi 9 h à 12 h)

ATTENTION AUX FAUX SITES QUI SONT PAYANTS

Pour les autres Mairies du secteur, il est possible d'effectuer la démarche sans passer par Internet, voici les numéros de téléphone pour prendre rendez-vous au préalable :

- * Mairie de St Rambert d'Albon - Tel 04 75 31 01 92
- * Mairie de St Donat sur l' Herbasse - Tel 04 75 45 10 32
- * Mairie de Romans sur Isère - Tel 04 75 05 51 51

INFOS SANTE

Les Professionnels de Santé dans la commune

- * **INFIRMIERES** - Mireille, Murielle et Lorraine
130 Route de Manthes Tél : 04 75 23 35 88
- * **KINESITHERAPEUTE** - Alina-Maria RISCO-PRUVOST
45 Place de la Poste Tél : 06 25 56 33 18
- * **PSYCHOLOGUE** - Coralie MOULIN
65 Route des Châteaux Tél : 07 83 68 18 46
- * **SOPHROLOGUE** - Nathalie MEILLORET
9 Allée du Pinet Tél : 06 59 84 74 40



* **TAXI GENEVE Nicolas**

Transports médicaux, gares, aéroport, personnel ou professionnel. Toute distance. Tél : 06 37 75 55 63

INFOS COMMUNALES

INFOS SANTE SUITE ...

Un **Défibrillateur Externe Automatisé (DAE)** est installé à l'entrée de la Maison Pour Tous.

C'est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Il existe deux types de **DAE** :

* Les défibrillateurs semi-automatiques : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil

* Les défibrillateurs entièrement automatiques : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur

Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

MARCHES DE LA VALLOIRE

Chaque vendredi, de mai à septembre, à partir de 18 heures et jusqu'à 22 h, plusieurs producteurs vous proposent leurs produits locaux lors des Marchés de la Valloire regroupant Moras en Valloire, St Sorlin en Valloire, Epinouze et Lens-Lestang (Place de la Bascule).



Les prochaines dates sur Lens-Lestang sont :

- * **16 juin**
- * **21 juillet**
- * **18 août**
- * **15 septembre**

Vous pouvez aussi retrouver notre marché hebdomadaire tous les vendredis matins de 9 h à 12 h.

INFOS TRAVAUX

FONTAINE

Courant Janvier 2023, un regard a été creusé Rue de l'Echatel, permettant de s'apercevoir que le tronçon jusqu'à la Fontaine de la Place de l'Eglise n'est pas bouché.

La suite des travaux va consister à creuser au niveau de la Rue des Anciennes Ecoles, au début de la canalisation.

Dans cette partie-là, les canalisations sont souvent très anciennes, certainement en grès et ont dû être cassées lors de travaux aux abords.

Des devis sont en cours de réalisation.



Crédit Photo : David BAUDY

RESERVOIRS



Pour la distribution de l'eau potable, notre commune est dotée de deux réservoirs de 350 m³ chacun, soit 700 000 litres d'eau pour desservir la population Lenseloise ainsi que ponctuellement les habitants de la commune voisine de Lentiol. Depuis plusieurs années déjà, Lens-Lestang a rejoint et adhéré au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galauze. Véolia, à qui le Syndicat des eaux a confié le fermage du réseau pour la distribution d'eau potable sur notre territoire, alerte le syndicat, depuis quelques années, sur la vétusté des réservoirs et notamment sur ceux de notre commune.

Après la rénovation des réservoirs de Moras, qui ont eu la priorité du

fait d'une plus grande dégradation, les travaux sur les réservoirs de Lens-Lestang ont débuté en Octobre 2022.

Les deux cuves ont été, simultanément, restaurées et étanchéifiées. L'ensemble des réseaux internes, tuyauteries, vannes, ainsi que les éléments métalliques internes tels que échelles d'accès et barrières, ont été remplacés par des éléments en inox.

Comme la loi l'impose et par mesure de sécurité, le site sera clos et fermé au public, et l'ensemble sera sous alarme et vidéoprotection. Le coût de l'opération pour l'ensemble des travaux, soit 380 000 € TTC, est pris en totalité par le syndicat des eaux.



Crédit Photo : Victor SAEZ

SALLE POLYVALENTE : PROJET



Une première démarche, sur le mandat précédent, concernant l'évolution de la « Maison Pour Tous », avait été initiée avec deux objectifs principaux, à savoir, la réduction des déperditions énergétiques et l'accueil d'un public plus important.

Dans cette démarche, nous avons été accompagnés par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui est un service public d'aide à la décision pour les collectivités locales tel que les communes.

En juin 2017, un rapport présentant deux options principales ; la première : « rénovation et extension de l'existant » et la deuxième : « construction neuve » avec le choix de l'emplacement dans le parc du Regrimay.

Dès le début de ce nouveau mandat, l'ensemble de l'équipe municipale a souhaité avancer dans ce projet et toujours avec l'appui du CAUE, le choix d'une construction neuve au sein du parc du Regrimay a été validé. Un appel d'offres à Maîtrise d'œuvre a été lancé dès ce début d'année et le cabinet d'architecte « Doucerain, Lièvre, Delziani » de Lyon a été retenu.

Sans vouloir trop anticiper sur la suite du projet, une livraison est envisageable pour l'été 2025, pour un bâtiment éco-responsable tel que le souhaitent les nouvelles normes environnementales RE2020.

ECOLE : QUE DE PROJETS REALISES

Depuis leur retour en 2023, les élèves ont vu beaucoup de leur projet se réaliser :

- * Les élèves du cycle 2 et 3 ont été sensibilisés au tri des déchets avec l'intervention du SIRCTOM sur 3 séances.
- * Le projet théâtre s'est clôturé par une représentation devant les familles des classes de cycle 2 et 3.
- * Le cycle piscine a démarré pour les classes de GS au CM2.
- * Le projet Valloire loisirs se poursuit avec l'intervention de Cécile Balme-Galiffet en poterie pour le cycle 3 et l'intervention de Judith Chancrin en arts plastiques pour cycle 1 et 2.
Un vernissage aura lieu en juin.
- * Les enfants sont venus déguisés pour la fête du printemps
- * Le bac à sable a repris de ses fonctions pour le plus grand plaisir des enfants
- * Les élèves de cycle 1 ont repris les activités sportives au terrain Multisports avec les beaux jours.

L'Ecole ainsi que les enfants remercient la Municipalité de Lens-Lestang pour le bus et la Municipalité de Moras en Valloire pour le prêt de leur Salle Polyvalente : la représentation théâtrale s'est très bien déroulée !!

Crédits Photos :
Morgane HENRY
Noellie CHANCRIN



BIBLIOTHEQUE

La **Bibliothèque** de Lens-Lestang vous propose :

- Les cafés-partage les premiers samedis du mois, de 10 h à midi.

Le principe ? Echanger autour d'un p'tit café et de gourmandises sur un thème annoncé à l'avance.

Les thèmes sont variés, voici ceux passés :

- Janvier : Les calendriers
- Février : Le carnaval dans le monde
- Mars : Les signes astrologiques
- 1er Avril - Antoine de St Exupéry
- 6 Mai : Nos coups de cœurs littéraires
- 3 Juin : Auprès de mon arbre : Balade animée par une intervenante extérieure, dans le parc municipal.

Le jeudi 23 février a eu lieu notre Assemblée Générale annuelle.

Nous avons été heureux de constater qu'il y a de plus en plus de jeunes lecteurs Lenselois ! De nouveaux livres arrivent régulièrement à la bibliothèque, n'hésitez pas à venir les découvrir !

BOULES

L'**Amicale Boules** a hâte de partager les concours de cet été.

Le 1er Mai a été une réussite avec 26 doublettes inscrites et beaucoup de personnes du village sont venues regarder notre concours. En prime, 2 équipes de Lens-Lestang sont arrivées en finale pour laisser place en gagnant à la doublette PONCIN-JOUVE.

Le 10 août sera notre concours 32 Doublettes, en Toute Division, et le dernier vendredi d'août aura lieu notre 32 quadrettes loisirs semi-nocturne, avec un repas qui vous sera dévoilé au cours de l'été.

Cette année, plusieurs licenciés participent au qualificatif pour les championnats de France. Toutes les catégories sont représentées : Tête-à-tête, doublettes, doublettes mixtes, quadrettes et vétérans. Le club espère qu'au moins une équipe se qualifiera pour le championnat de France.

Le bureau continue de faire avancer les choses, en recrutant des nouveaux membres et licenciés.

Merci aux membres, aux sponsors, et à tous les bénévoles qui participent au bon fonctionnement du club !

Crédit Photo : Pierrick FRIZE



INFOS ASSOCIATIONS

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

En ce samedi 25 mars, sous la houlette du Conseil Municipal Junior, se tenait la journée annuelle du "**Nettoyage de Printemps**" à laquelle participent les Lenseloises et Lenselois.

Avec le soutien de la Mairie et des Associations du village, une trentaine de personnes, y compris les enfants, se sont rassemblés devant la bibliothèque.

Equipés de gants, de gilets jaunes, "armés" de sacs poubelles et de pinces de préhension, ils ont arpenté le village et ses abords pour traquer les moindres déchets abandonnés le long des chemins et des routes.

En fin de matinée, le constat est fait : la benne du petit camion communal ainsi qu'une remorque étaient remplies de toutes sortes de déchets (bidons d'huile, plastiques, jantes avec pneus, écran cathodique d'un ancien téléviseur, ferraille en tout genre, etc ...).

Encore cette année, la pêche est trop bonne malheureusement...

Cette action citoyenne s'est terminée par un apéritif offert par la Mairie ainsi qu'un petit dîner sous la Halle du parc. Merci à tous les participants pour leur temps donné afin de préserver la planète.

Crédit Photo : David BAUDY



SAINT JEAN BAPTISTE

L'association St Jean-Baptiste fera sa kermesse le dimanche 23 juillet dans le parc municipal.

Programme habituel :

- * Messe en plein air à 10 h 00 / Apéritif à partir de 11 h 00 / Repas à partir de 12 h 30
- * Concours de pétanque à 14 h 30
- * Tirage de la tombola à 17 h 00

La paroisse Notre Dame de la Valloire fera le pèlerinage de Châtenay du 08/08/2023 au 15/08/2023.

SOU DES ECOLES



Après quelques années perturbées par la pandémie, le Sou a pu renouer avec ses manifestations habituelles.

Le mois de décembre a été très actif pour toute l'équipe avec différents points forts :

Notre vente de sapins de Noël agrémentée cette année d'un partenariat avec les Serres de Chloé de Manthes pour une vente de Poinsettias.

Nous avons également participé, malgré la fraîcheur de ce soir-là, au concert gourmand organisé au village, avec notre vente d'escargots.

Enfin, nous avons organisé un petit goûter de Noël à l'école le vendredi 16 décembre en collaboration avec le Fournil des Messicoles, la boulangerie artisanale

Lenseloise que l'on peut retrouver sur les marchés des alentours, qui a préparé de très bonnes brioches. Nous avons eu une petite visite du père Noël qui a apporté quelques présents pour nos petits loups... Chaque enfant s'est vu remettre un livre adapté en fonction de son niveau de classe.

Pour cette nouvelle année 2023, nous avons renouvelé en mars, une matinée tripes avec l'aimable participation d'Hervé Drogue en chef cuisinier, que nous remercions une fois de plus. Cette matinée a été de nouveau un succès et l'occasion d'un temps convivial au contact des habitants du village et des villages voisins...



Le 1^{er} Avril, le Sou a soutenu le spectacle de théâtre organisé par la maîtresse Karine en tenant une petite buvette et en vendant quelques gâteaux faits maison. Merci aux grands et petits pâtisseries en herbe.

Juste avant les vacances de printemps, nous avons souhaité offrir un goûter crêpes pour la journée déguisée à l'école et à cette occasion nos petits loups ont enfilé leurs plus beaux costumes.

L'association a également soutenu, tout au long de l'année divers projets ou sorties en lien avec l'école.

Enfin, nous clôturerons cette année scolaire en animant la fête de l'école qui se déroulera, comme chaque année au parc communal du Regrimay, le **samedi 1^{er} juillet**.

Avis aux parents d'élèves, nous avons toujours besoin d'aide pour installer et animer cette fête tant attendue par nos enfants.

Nous vous attendons nombreux pour participer à ce moment festif avant les vacances !!

CONCERT GOURMAND DE NOËL



Il fallait être bien habillé pour cette édition 2022 du Concert Gourmand !

Emmanuelle Vial, après avoir géré d'une main de maître les précédentes éditions, laissait la place à Anne Martinet, Nathalie Aubert et Pierrick Frize. Guidées par ce trio, 11 associations motivées se sont données à cœur joie pour offrir aux villageois un excellent samedi soir du 18 décembre.

Dans un froid glacial, sûrement le plus froid de l'hiver 2022, la soirée pouvait commencer.

Le Concert de la chorale du Fa Perché dans l'église ouvrait l'appétit des convives.

Par la suite, apéros toasts, diots, ravioles, et autres délicieux mets sont venus réchauffer les corps, accompagnés en musique par la Band'à Gustou.

Le vin chaud coulait à flots ainsi que la bière artisanale et le jus de pomme local, les chants s'enchaînaient, la soirée passait et tout le monde finissait satisfait de cette édition 2022.

Même le rangement s'est passé dans la bonne humeur, en finissant autour de la chaudière à marrons chauds.

Rendez-vous Hiver 2024... !!!

Crédit Photo: Jérôme CLEMENT

FA PERCHE



Après le succès du concert gourmand, la chorale est repartie à fond.

Lors de l'assemblée générale, le bureau a été reconduit sans changement. Des nouveaux se sont inscrits et la cheffe a toujours le moral pour nous faire chanter !

Un seul concert était en prévision : le 30 mai au Prieuré de Manthes avec les enfants de l'école.

Si le cœur vous en dit, vous pouvez nous rejoindre pour chanter en chœur.

CONSCRITS

Après avoir remonté les conscrits en 2022, et s'être présenté au village pendant le concert Gourmand de Noël, nous avons prévu une vente de brioches pour les vacances, ainsi que la création de nos T-shirts afin de mieux nous faire voir.

Merci de les accueillir chaleureusement afin que la tradition perdure.

Plus d'informations par la suite... !!!

CHAPELLE DE CHATENAY



Crédit Photo: Pascal GUITTON

" Chemin de croix, chemin d'art "

L'Association de sauvegarde de la Chapelle de Châtenay présente une nouvelle exposition lors des Journées du Patrimoine : « Chemin de croix, chemin d'art ».

Le chemin de croix XIX^e siècle, accroché dans la nef de la chapelle depuis plus de 100 ans, vient de bénéficier entre les mains expertes de Vincent Ollier, spécialiste reconnu dans les milieux du patrimoine, d'une complète restauration. Exclusivité de l'exposition, ce mobilier de belle facture sera présenté pour la toute première fois dans son nouvel éclat.

Les 14 tableaux de grande taille qui le composent, en plâtre moulé polychrome, peints à la main, sont enregistrés au répertoire du patrimoine de la Drôme depuis quelques années. Ils avaient subi les affres du temps et nécessitaient un gros travail de restauration afin de les pérenniser pour offrir aux générations futures la chance d'en profiter pleinement. Les tableaux seront débarrassés de la poussière, de la suie, des méfaits de l'humidité. De plus, des retouches de peinture combleront les nombreux accidents et écaillages constatés.

Ainsi, les 16 et 17 septembre prochains, les visiteurs découvriront le chemin de croix dans son éclat d'origine. Le financement de ce chantier a pu être bouclé grâce à diverses subventions (Conservation du Patrimoine de la Drôme, Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme, commune) et grâce à des mécénats conclus avec 3 entreprises locales.

A noter que les 14 tableaux seront, pour l'occasion, exposés à hauteur d'homme comme dans un musée. (Ils retrouveront après leur place habituelle, à plus de 3 m de hauteur). Ainsi, il sera possible d'en

découvrir, telles des œuvres d'art, toute la richesse, la finesse, les détails des personnages, des scènes et des cadres ainsi que la multitude des nuances de couleur.



ETAT CIVIL

DECES

Le 15 novembre 2022, **Henri THIVOLLE**, 91 ans

Le 22 décembre 2022, **Simone VALLET**, 88 ans

Le 29 décembre 2022, **Madeleine VIAL**, 99 ans

Le 28 janvier 2023, **Hélène MERMET**, 71 ans

Le 6 février 2023, **Chantal CARRAUD**, 76 ans

Le 3 mai 2023, **Marie Louise BADOL**, 100 ans

En raison du respect à la liberté individuelle, certains évènements d'état civil ne sont pas publiés dans notre journal

- * **Vendredi 16 juin à partir de 17h00** : Marché de la Valloire sur le Place de la Bascule
- * **Samedi 01 juillet** : Fête de l'Ecole au Parc du Régrimay
- * **Vendredi 14 juillet** : Fête Nationale
- * **Dimanche 23 juillet** : Kermesse à partir de 10h00 (messe) et apéritif + repas à 11h00
- * **Judi 10 aout** : Concours 32 doublettes, toute division
- * **Vendredi 25 août** : Concours 32 quadrettes loisirs en semi-nocturne
- * **Samedi 2 septembre** : Forum des Associations au gymnase d'Epinoze de 9h à 13h
- * **Samedi 16 et dimanche 17 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine à la Chapelle de Châtenay
- * **Mardi 26 septembre** : Assemblée Générale du Sou des Ecoles à 18h

INFOS REPORTAGE

AUBERT GAETAN



Nous sommes heureux de vous présenter dans cet article le portrait d'un agriculteur passionné : Gaëtan Aubert. Gaëtan a grandi à Lens-Lestang au quartier des Biesses. Aujourd'hui, il travaille environ 90 hectares de terres sur la commune de Lens-Lestang et de Beaurepaire et produit des céréales : blé, tournesol, maïs, lin, féverole, avoine et sorgho. Il s'est dans un premier temps associé à son père, Marc Aubert puis a décidé de continuer de gérer seul l'exploitation après le départ à la retraite de son aîné en 2019.

Suite à des questionnements personnels et de multiples formations auprès de l'ADAF (Association Drômoise de l'AgroForesterie), il a décidé de changer de méthode de travail. Il est passé progressivement d'une agriculture conventionnelle à une agriculture de conservation des sols.

Cette méthode a pour but de revégétaliser les sols pour régénérer l'auto fertilité des plantes, restructurer les sols avec des systèmes racinaires et aussi favoriser la biodiversité. Cela permettra aux plantes de pousser dans de meilleures conditions et de produire des grains de meilleure qualité. De plus, elle favorise l'infiltration de l'eau et participe au remplissage des nappes

phréatiques en gardant une bonne qualité d'eau. Elle regroupe plusieurs principes : le non-labour des parcelles, l'implantation de couverts végétaux d'interculture, la rotation diversifiée des cultures et l'auto fertilisation.

Cette agriculture est loin d'être aboutie. Seulement 12 à 15 % des agriculteurs français l'utilisent. Gaëtan est un agriculteur courageux qui participe à l'expérimentation de cette méthode. Il fait partie d'un Groupement d'Intérêts Economique et Environnemental qui innove chaque jour. L'incertitude des résultats est présente, mais les avancées sont considérables et porteuses d'espoir. La biodiversité sur ses terres se multiplie et le besoin en eau a diminué. Il irrigue entre 20 % et 30 % de moins qu'en 2017.

Pour valoriser davantage son travail et ses céréales, il vend ses productions directement à la minoterie de Mornans. Les farines sont ensuite redistribuées à des boulangeries artisanales et locales comme la boulangerie « Le palais d'or » à Beaurepaire.

Nous sommes fiers de son travail et de son engagement pour notre avenir.